

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 21 juillet 2014

CP2014_07_27
id. 966

L'an deux mille quatorze le vingt et un juillet , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. J-M. BAYLET, M. J. CAPAYROU, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRAL, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. R. MASSIP, M. J-P. QUEREILHAC, M. D. ROGER, M. J. ROSET

Absent(s) :

M. J. CAMBON

**FONDS DÉPARTEMENTAL D'INTERVENTION TOURISTIQUE
"PLAN DE SOUTIEN TOURISME AVENIR"
STRUCTURATION DES OFFICES DE TOURISME
OFFICE DE TOURISME DE SAINT-ANTONIN NOBLE VAL
CRÉATION D'UN NOUVEAU SITE INTERNET**

Par délibération en date du 22 décembre 1982, le Conseil Général a créé le Fonds d'Intervention Touristique.

Dans sa séance du Budget Primitif du 13 mars 2012, l'Assemblée Départementale a délibéré sur le nouveau plan départemental de soutien à l'économie touristique "Tourisme Avenir".

Ce nouveau plan départemental repose sur trois axes :

- la construction et le développement des lignes d'offres et de produits touristiques sur les territoires par la mise en place d'équipements structurants (pôles touristiques autour de l'eau, itinérance, sites de visite) ;
- la poursuite et le renforcement du développement qualitatif de l'offre et de l'organisation : qualification des hébergements (hébergements touristiques, plus-produits) ;
- l'action touristique dans le cadre de l'aménagement du territoire (signalisation touristique, structuration des Offices de Tourisme).

Les modalités d'octroi des aides à la structuration des Offices de Tourisme sont les suivantes :

- * être un Office de Tourisme Intercommunal, en association avec d'autres offices de tourisme ou organisé selon un dispositif structuré au titre d'une approche territoriale,
- * être adhérent au collège des Offices de Tourisme au sein de l'ADT.

Le taux de subvention départementale est fixé à : 30 % du montant HT des travaux dans la limite d'une dépense subventionnable plafonnée à 20 000 € HT pour 3 ans.

Le Comité Technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique "Tourisme Avenir" s'est réuni le 5 juin 2014 en vue d'examiner le dossier suivant.

Office de Tourisme de Saint-Antonin Noble Val : création d'un nouveau site Internet – TOU00853

Depuis 2009, l'Office de Tourisme de Saint-Antonin Noble Val développe l'intégration de ses informations touristiques dans la base de données "Constellation". Le Conseil d'Administration a décidé de poursuivre ce travail, en 2014, afin de pouvoir le valoriser grâce à un nouveau site Internet réfléchi, autonome et adapté.

L'Office de Tourisme souhaite que ce nouveau site Internet soit simple, esthétique et attractif pour les internautes. Fonctionnel pour les salariés, il sera aussi commercial grâce à la vente en lignes, la pré-réservation et les disponibilités.

Le site tourisme-saint-antonin-noble-val.com doit répondre aux objectifs suivants :

- **attirer** : présenter et promouvoir la commune et les Gorges de l'Aveyron grâce à de grandes photos, panoramas, vidéos...,
- **informer** : présentation claire, détaillée, actualisée l'offre touristique,
- **accompagner** le visiteur et lui faciliter son séjour (pré-réservation, téléchargement d'informations...),
- **fidéliser** les internautes (envoi de la newsletter),

- **être interactif** : échanger, dialoguer avec les internautes,
- **sera connecté** aux bases de données départementales de l'Agence de Développement Touristique et régionales du Comité Régional du Tourisme.

Le coût s'élève à **10 915 € HT**.

Le plan de financement

- Office de Tourisme	3 724 €
- Commune	3 916 €
- Subvention du Conseil Général sollicitée	3 275 €

Total	10 915 €

C'est donc une aide départementale d'un montant de **3 275 €**, correspondant à 30 % d'un montant HT qui est sollicitée pour cette opération.

Après examen du dossier, le comité technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique "Tourisme Avenir" a émis un avis favorable.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision quant à l'octroi de la subvention départementale sollicitée.

Je vous précise que cette subvention sera éventuellement prélevée sur les crédits inscrits à cet effet sur l'article **20422** - sous-fonction **94** (FTOT - associations) du budget départemental.

- Autorisation de programme 2014	3 275 €
- Engagement à ce jour	0 €
- Engagement à la présente Commission	3 275 €
- Disponible sur l'exercice 2014	0 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis du Comité Technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique "Tourisme Avenir" réuni le 5 juin 2014,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à l'Office de Tourisme de Saint-Antonin-Noble-Val une subvention de 3 275 € pour la création d'un nouveau site Internet ;
- Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 20422, sous-fonction 94 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET